



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### aides-soignants

Question écrite n° 94677

#### Texte de la question

M. Michel Grall appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur la profession d'aide-soignant. Les aides-soignants demandent qu'un décret soit pris pour valoriser leur profession notamment au niveau des compétences. En effet, dans la pratique, ils seraient souvent amenés à réaliser des actes ou à dispenser des soins au-delà de ce qu'ils ont appris ou seraient normalement amenés à accomplir. Ils souhaitent donc qu'une formation théorique et professionnelle soit mise en place et que les actes qu'ils effectuent soient légalement reconnus, à la fois pour la sécurité des patients mais aussi pour la responsabilité juridique de l'aide-soignant. Il lui demande les mesures qu'elle entend prendre à ce sujet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Grall](#)

**Circonscription :** Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94677

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 2010, page 13152

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)